

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juin 1999

Québec, le 5 juillet 1999

Madame Micheline Roy  
Directrice des études  
Collège de Sherbrooke  
475, rue du Parc  
Sherbrooke (Québec) J1H 5M7

Madame la Directrice,

Au cours de sa réunion tenue le 21 juin 1999, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures adoptées par le Collège de Sherbrooke pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Sciences humaines* menant au diplôme d'études collégiales. Au terme de son évaluation, la Commission estime que dans l'ensemble, les suites données aux recommandations sont satisfaisantes. Un problème subsiste toutefois. Les précisions qui suivent expliquent cette appréciation.

Dans son rapport, la Commission faisait deux recommandations, l'une destinée à assurer le respect des règles de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, notamment au regard de l'équivalence, ainsi qu'à améliorer la qualité des modes et instruments d'évaluation et l'autre ayant pour but la mise en place d'une structure formelle de gestion du programme et le développement de mécanismes favorisant la concertation et la participation des personnes engagées dans sa mise en œuvre.

De façon particulière, la Commission estime que la production de plans cadres et de tableaux de spécification pour pratiquement tous les cours spécifiques du programme constitue une mesure appropriée pour satisfaire au premier volet de la recommandation. En outre, lorsque les travaux entourant la conception d'examens communs seront terminés, les conditions optimales seront réunies pour garantir l'équivalence pour un même cours donné par des enseignants différents. Cependant, au regard du deuxième volet de la recommandation concernant la qualité des instruments d'évaluation, force est de constater que les progrès sont lents et que, comme le reconnaît le Collège lui-même, des efforts restent à faire puisque la vérification sur une base départementale des instruments d'évaluation entreprise en septembre 1997 ne sera terminée qu'en décembre 1999.

Au regard de la deuxième recommandation, la création d'un comité de programme de même que la poursuite des activités des comités multidisciplinaires, constituent une réponse satisfaisante en vue de favoriser une gestion efficace du programme et d'assurer la concertation. La pertinence des sujets traités ainsi que du processus de consultation, sans compter les travaux ayant mené à l'adoption des plans cadres et des tableaux de spécification préalablement mentionnés, constituent autant d'éléments contribuant à l'atteinte des objectifs visés par la recommandation. Soulignons par ailleurs que l'amélioration du climat de travail entre la Direction et les enseignants a sûrement contribué à faciliter la création du comité de programme.

La Commission prend note que le Collège a donné suite à sa suggestion de recueillir de l'information sur les élèves éprouvant des difficultés afin de déterminer quels services pourraient leur être offerts pour mieux les soutenir dans leurs études. Elle constate également que les modifications apportées aux grilles de cheminement l'ont été avec la préoccupation d'assurer un meilleur encadrement aux élèves.

Toutes ces mesures sont de nature à augmenter la satisfaction des élèves et à leur assurer un meilleur encadrement. Elles contribueront également à assurer une meilleure gestion du programme et elles devraient favoriser la concertation. Elles démontrent la volonté du Collège d'apporter les correctifs appropriés.

En conclusion, la Commission reconnaît que, malgré le fait que les travaux aient progressé lentement, le Collège de Sherbrooke a su profiter de l'opération d'évaluation de son programme *Sciences humaines* pour améliorer la qualité de la formation donnée. Un problème subsiste toutefois au regard de la vérification de la qualité des instruments d'évaluation, opération qui tarde à être terminée. En conséquence, la Commission demande au Collège de l'informer lorsque la situation sera entièrement corrigée.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer